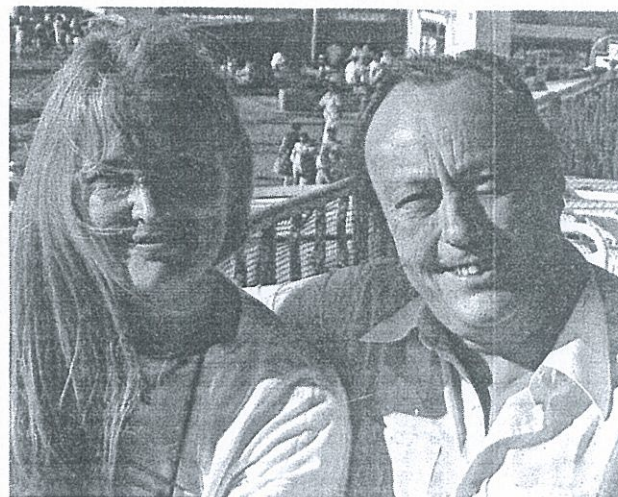


ÉDOUARD CHAMBOST :*Vacances dans des comptes, en Suisse...*

Notre cliché : Edouard Chambost, avec sa femme Lise à Saint-Tropez.
(Photo Joël Bernard)



Edouard Chambost, ou le don d'ubiquité. L'écrivain et juriste international, spécialisé dans les questions financières, réussit à passer ses vacances en même temps à Saint-Tropez, dont il est un vieil habitué, et... dans les comptes en Suisse. Une façon comme une autre d'ajouter aux bienfaits de la mer, ceux de la montagne. D'autant qu'il ne risque pas de « dévisser » au cours d'une escalade : son esprit seul, en effet, séjourne en Helvétie ; son corps lui, est bien installé au soleil de la presqu'île.

Mais il n'y paresse qu'à mi-temps. Entre deux parties de plage, l'auteur du « Guide des paradis fiscaux » s'installe à son bureau de l'hôtel Sube, où il termine la rédaction d'un nouvel ouvrage qui devrait faire autant de bruit, au moins dans l'universel Landernau de la finance. C'est qu'il traite par le menu de la mythique institution bancaire suisse, dont tout le monde parle — pas toujours en bien — et dont la plupart des gens ignorent tout, le banquier de Genève ou de Zurich étant par nature aussi secret que ses fameux comptes à numéros.

Edouard Chambost, à qui sa qualité d'avocat d'affaires a permis de réunir une abondante documentation, se propose de vous faire pénétrer les arcanes du système. D'expliquer, bien sûr, les mécanismes complexes qui régissent les rapports à la clientèle, mais également de vous faire passer derrière les guichets, derrière les portes capitonnées des bureaux d'accueil, pour analyser les banquiers eux-mêmes et leur psychologie.

Celle qui apparaît, du moins, à l'examen des documents destinés à la formation des personnels. Edifiants : on y découvre, entre autres, que la mise en condition des futurs fondés de pouvoir peut commencer dès quatorze ans, par le biais de la bande dessinée. Même les « p'tits Mickeys » ont le sens du placement !

En prime, Edouard Chambost reproduit les différents contrats-types soumis à ceux qui choisissent la Suisse pour faire fructifier leurs petites économies. Une véritable incitation à l'évasion des capitaux ?

— Absolument pas, se défend

l'auteur. Comme avec les paradis fiscaux, je me limite volontairement à présenter en détail et en m'efforçant de les rendre claires, accessibles au plus grand nombre, des structures qui existent, en tout état de cause. Sans commentaire ni jugement. C'est vrai que beaucoup de politiciens accusent les capitaux placés en Suisse en infraction aux législations sur les changes, de contribuer à « geler » l'économie. Mais pour les banquiers helvètes, c'est exactement le contraire qui se produit : ces capitaux sont réinvestis dans des secteurs productifs partout dans le monde, au lieu d'être affectés à ce qu'ils appellent des « biens inutiles », tels que l'or, la pierre ou les œuvres d'art. Ce livre me paraît constituer au contraire une mise au point opportune, si l'on songe que M. Jacques Chirac s'est engagé à supprimer la contrôle des changes avant la fin de l'année...

Le signal d'une nouvelle ruée vers l'or des comptes en Suisse ?

— Je prétends le contraire, soutient Edouard Chambost. Exemples à l'appui. Notamment, celui de la Grande-Bretagne : les

statistiques révèlent que les mouvements de capitaux du Royaume-Uni vers la Suisse étaient plus importants avant la suppression pure et simple du contrôle des changes par le gouvernement de M^{me} Thatcher.

L'attrait du fruit défendu, sans doute. Mais surtout, l'inquiétude que suscite inévitablement parmi les détenteurs de capitaux, la mise en place d'un dispositif de contrôle. La disparition de la loi sur la prohibition n'a pas fait sombrer l'Amérique dans l'alcoolisme...

Exemples à l'appui. Notamment, celui de la Grande-Bretagne : les statistiques révèlent que les mouvements de capitaux du Royaume-Uni vers la Suisse étaient plus importants avant la suppression pure et simple du contrôle des changes par le gouvernement de M^{me} Thatcher. L'attrait du fruit défendu, sans doute. Mais surtout, l'inquiétude que suscite inévitablement parmi les détenteurs de capitaux, la mise en place d'un dispositif de contrôle. La disparition de la loi sur la prohibition n'a pas fait sombrer l'Amérique dans l'alcoolisme...

